



LAVAL AGGLOMERATION
COMMUNE DE LAVAL

AVIS PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LAVAL

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Laval conformément aux articles L. 153-45 à L. 153-48 du Code de l'urbanisme.

Le public est informé que par arrêté en date du 11 octobre 2018, le Président de Laval Agglomération a prescrit la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Laval.

Le dossier de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Laval et un registre, où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, sont mis à la disposition du public durant 30 jours **du 19 décembre 2018 au 18 janvier 2019 inclus** :

- à l'Hôtel de Ville de Laval, sis place du 11 novembre, 53000 Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30,
 - le samedi de 9h00 à 12h00.
- et à la direction de l'urbanisme de Laval Agglomération, sise à l'Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié à Laval aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Cet avis sera consultable en mairie de Laval et au siège de Laval Agglomération, sis 1, place du Général Ferrié, 53000 Laval.